

PROCLAMATION 2025

SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA NOYADE

ATTENDU que la mission de la Société de sauvetage Canada est de prévenir la noyade partout à travers ce grand pays, et que même une seule noyade au (province/territoire) en est toujours une de trop, et ;

ATTENDU que la plupart des noyades sont évitables dans une communauté Aqua Bon, et que c'est seulement par l'enseignement d'Aqua Bon au public et par le respect des dangers potentiels que peuvent présenter des plans d'eau que nous pouvons vraiment apprécier la beauté et les possibilités d'activités de loisir offertes par ces plans d'eau, et;

ATTENDU que la Société de sauvetage exhorte les Canadiens et les résidents de (ville/municipalité/province) à superviser les enfants qui sont dans l'eau et près de l'eau, à éviter de consommer de l'alcool lors de la participation à des activités aquatiques, et à porter un gilet de sauvetage lors d'activités nautiques, et;

ATTENDU que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution des Nations Unies sur la prévention de la noyade (A/75/L.76) et proclamé le 25 juillet de chaque année comme Journée mondiale de prévention de la noyade, et;

ATTENDU que la Société de sauvetage Canada a déclaré que la période du 20 au 26 juillet 2025 correspond à la Semaine nationale de prévention de la noyade, afin d'attirer l'attention sur la problématique de la noyade et sur les centaines de vies qui pourraient être sauvées cette année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE, JE (nom et fonction) déclare maintenant que la période du 20 au 26 juillet 2025 est la SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA NOYADE dans la (ville/municipalité/province) et je recommande qu'elle soit attentivement prise en considération par tous les citoyens de notre (ville/municipalité/province).